

PREMIÈRE APPLICATION

DU

SYSTÈME DE L'EMPRISONNEMENT INDIVIDUEL

A LA PRISON DE SAINTE-MENEHOULD.

A la session de janvier 1879, le Directeur de l'administration pénitentiaire a donné communication au Conseil supérieur des prisons d'un rapport adressé à l'administration par le Directeur de la 10^e circonscription pénitentiaire sur le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel dans la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould, déclarée cellulaire par un décret du 27 mars 1878.

Voici les passages les plus intéressants de ce document, en date du 5 janvier 1879 :

« Conformément aux instructions de M. le Ministre, en date du 1^{er} juillet dernier, le régime de l'emprisonnement individuel a été appliqué dans la prison de Sainte-Menehould le 13 du même mois.

» J'ai d'abord expliqué aux détenus que ce changement de régime avait surtout pour but de les préserver des rechutes si nombreuses avec le système de la vie en commun. Il a été accepté sans protestations, sans murmures. Les femmes sont bien moins disposées à faire usage du capuchon; elles le prennent néanmoins sans grande résistance. Soit pour le capuchon, soit pour les autres prescriptions réglementaires, je n'ai eu jusqu'à ce jour aucune punition à infliger : il a suffi de quelques avertissements.

» J'ai fait de fréquentes visites à la prison pour m'assurer que le règlement est compris et observé, et pour me rendre compte des effets du nouveau régime.

» Il existait, au 13 juillet, 20 détenus (19 hommes et 1 femme). Il est entré, depuis cette date, 33 hommes et 6 femmes et il est sorti 46 hommes et 5 femmes, en sorte qu'il restait seulement, au 31 décembre 1878, 8 détenus, dont 7 hommes, parmi lesquels se trouvent un individu condamné à 18 mois par la cour d'assises et un autre à un an par le tribunal de Châlons.

» Le régime de l'isolement est accepté avec reconnaissance par le plus grand nombre des détenus qui ne sont pas des habitués de prison et qu'on peut ramener dans la bonne voie; mais la plupart des récidivistes tout en l'acceptant avec assez de résignation, le trouvent beaucoup plus dur que celui de la vie en commun. Ils aimeraient mieux, disent-ils, faire deux ans en contact avec leurs co-détenus qu'un an à l'isolement. Ils reconnaissent que l'administration fait beaucoup pour eux, et ils pensent que ces sacrifices ne seront pas entièrement perdus.

» Tout récemment un condamné, âgé de 20 ans, ancien jeune détenu, ayant à subir une peine de 15 mois d'emprisonnement, auquel je cherchais à faire comprendre les bienfaits de l'isolement, m'a répondu qu'il en reconnaissait les avantages, mais qu'il préférerait aller dans une maison centrale. Un seul condamné à un an, ayant déjà été dans ces établissements, dit se trouver mieux en cellule.

» Je n'ai jusqu'à présent constaté aucun effet fâcheux produit par l'isolement; au contraire, d'une part, il est accepté très-volontiers par les détenus dignes d'intérêt, de l'autre il est redouté par les habitués des prisons. Pour les condamnés à de courtes peines, ce régime a surtout l'avantage de les préserver de la contagion, mais je pense qu'il faut en général au moins trois mois de séjour pour qu'il produise des effets sensibles sur les dispositions morales des détenus. J'ai cependant remarqué chez quelques individus dont la prévention n'a duré que peu de jours, que l'isolement a paru leur inspirer une crainte très-salutaire, et je suis disposé à croire qu'ils en garderont un souvenir qui sera de nature à les empêcher de commettre de nouveaux actes délictueux.

» Comme on devait s'y attendre, c'est chez les illettrés que se font le plus sentir les effets pénibles de l'isolement. Le dimanche

surtout leur paraît long. Je donne des instructions pour les distraire le plus possible en les occupant.

» Il n'y a pas encore eu de malades : un seul détenu a reçu dans sa cellule pendant trois jours le régime de l'infirmerie. Le médecin visite régulièrement tous les prisonniers une fois par semaine. Il n'a pas constaté que leur état mental se trouvât affecté de ce régime, et reconnaît qu'avec les nombreuses visites faites aux détenus, les effets de l'isolement ne sont pas à redouter.

» La messe et les vêpres sont chantées tous les dimanches, et une instruction a lieu à la messe. En outre, l'aumônier voit les détenus très-régulièrement trois fois par semaine et leur fait une conférence le mercredi.

» Le service de l'école est encore à peine organisé. Il a été difficile de trouver un instituteur qui voulût s'astreindre à résider même pendant les vacances. Le titulaire actuel donne des leçons trois fois par semaine, et fait des lectures les trois autres jours à toute la population. Le nombre des élèves est trop restreint en ce moment pour permettre de donner une appréciation sur les résultats de son enseignement.

» Des conférences morales ont lieu le jeudi entre 10 et 11 heures. Elles sont faites, sur l'autorisation préfectorale, alternativement par un ancien inspecteur général de l'instruction publique et le juge de paix. Il a déjà été fait cinq conférences qui ont été très-goûtées par toute la population. J'en attends les meilleurs résultats (1).

» Les prisonniers sont presque tous occupés à la confection des chaussons. C'est un gardien qui leur montre à les faire. Pour lui faciliter sa tâche un détenu commence et achève ceux qui sont destinés aux apprentis. En général, ceux-ci sont capables de travailler seuls au bout de 2 ou 3 jours. Je crois que, malgré la perte de temps occasionnée aux détenus par les visites, l'école, la lecture ou les conférences, perte dont les plus laborieux se plaignent, la somme de travail obtenue sera au moins égale sinon supérieure à celle que produiraient les mêmes individus réunis dans un atelier.

» Autant que possible, on occupe à des travaux plus lucratifs

(1) Au moyen de fonds votés par le Conseil général de la Marne et d'une subvention allouée par décret du 3 mars 1879, sur l'avis du conseil supérieur des prisons, une chapelle école cellulaire va être installée à la prison de Sainte-Menehould.

ceux qui peuvent l'être sans inconvénients. On vient de commencer la confection des nattes en jonc qui seront placées sur les lits de fer destinés à remplacer les hamacs. Il y a maintenant de l'effilochage pour les condamnés à de très-courtes peines, pour les prévenus et ceux qui ne pourraient faire des chaussons. Les femmes ont été généralement occupées au raccommodage du linge ou à tricoter.

» Il n'existe pas encore de comité de patronage. La commission de surveillance a déclaré, il est vrai, qu'elle se considère comme formant un comité et qu'elle est disposée à s'occuper du placement des libérés, mais elle ne possède aucune ressource et croit qu'à raison du petit nombre des détenus elle aurait si rarement l'occasion d'exercer son action, que, dans ces conditions, l'institution ne subsisterait pas longtemps. J'insiste surtout pour que le comité s'adjoigne quelques dames qui feraient des visites aux femmes. Avec les femmes, et surtout avec les enfants, il faut s'ingénier pour combattre les effets de l'isolement; on ne peut y parvenir qu'avec une volonté ferme et une grande vigilance. Les conseils de dames seraient certainement très-utiles à la surveillance.

» En résumé, je suis satisfait des résultats obtenus, et j'ai tout lieu de croire que la société n'aura qu'à se féliciter des sacrifices qu'elle s'impose pour ramener dans le chemin du devoir ceux qui s'en seront écartés. »